

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC HERBASSE
E-MAIL: motoclubmontchenu@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0630506881
ORGANISATEUR TECHNIQUE: REMI DO

N° D'ÉPREUVE FFM: 782
DATE: 27 SEPT 2025
LIEU: MONTCHENU

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	PHILIPPE DUVERT	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	JEAN PASCAL CAILLAT	Licence : 031733
Membre du Jury -----	SYLVIE DUVERT	Licence : 244014
Membre du Jury -----	MARIE LAURE SONNIER	Licence : 373347
Commissaire technique responsable -	NICOLAS HOURS	Licence : 298145
Responsable du chronométrage -----	BENEDICTE PERRET	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
65	7	11	65 CC	
125	13		125 CC	
MX1	15		450 CC	
MX2 A	15		250 CC	
MX2 B	15		250 CC	
VETERANS/ FEMININES	40 13		125 CC/250 CC/450 CC	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	M WAHICHE		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	ROMANS	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **MONTECHENU**
Adresse **QUARTIER LA BALIVE 26350 MONTCHENU**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1640**
Largeur minimum de la piste **5 M**
Largeur de la grille **40 M**
Longueur de la ligne droite de départ **80 M**
Nombre d'OCP* **12**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...
En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15 MAI 2026**

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: **22 JUIN 2026**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
26 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TÉL : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC HERBASSE

DATE: 27 SEPTEMBRE

LIEU: MONTCHENU



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
SAMEDI 26	Contrôles administratifs		
16H00 19H30	Contrôles techniques		
DIMANCHE			
6H30 8H00			
8H00 8H15	Essais Libres + Chronos	MX2 A	15
8H20 8H35	Essais Libres + Chronos	125	15
8H40 8H55	Essais Libres + Chronos	MX 1	15
9H00 9H15	Essais Libres + Chronos	MX2 B	15
9H20 9H35	Essais Libres + Chronos	65	15
9H40 9H55	Essais Libres + Chronos	VETERANS/ FEMININES	15
	Entracte		
10H20 10H45	Manche 1	MX2 A	15 + 2 T
10H50 11H15	Manche 1	125	15 + 2 T
11H20 11H45	Manche 1	MX 1	15 + 2 T
11H50	Repas		
13H20 13H45	Manche 1	MX2 B	15 +2T
13H50 14H10	Manche 1	65	12 + 2T
14H15 14H40	Manche 1	VETERANS/FEMININES	15 + 2T
14H45 15H10	Manche 2	MX2 A	15 + 2 T
15H15 15H40	Manche 2	125	15 + 2 T
15H45 16H10	Manche 2	MX 1	15 + 2 T
	Entracte		
16H30 16H55	Manche 2	MX2 B	15 + 2 T
17H00 17H15	Manche 2	65	12 + 2T
17H20 17H45	Manche 2	VETERANS/FEMININES	15 + 2 T
17H50 18H15	Finale	125/MX1/MX2A	15 + 2T
18H45	Remise des Prix		